

**DELIBERATION N°2021-81 /CCOG-SAT
Portant Désignation du Conseiller d'administration de la SA SAFER de GUYANE**

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi douze mai, à dix heures vingt-trois, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle du Réfectoire de la mairie d' Apatou, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	25
Absents	19
Procurations	05
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 mai 2021.

Publiée le: 20/05/2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. ALPHONSE François a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
M. APAGI Jocelyne a donné procuration à M. AGOUSSA Migill,
M. THOMAS Franck a donné procuration à M. SOEWA Marciano,
M YA Tchoua a donné procuration à M. RIQUIER Claude

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénéck - Mme ADELAAR Esseline – M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne – Mme ASSABAL Apouman Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme LO-A-TJON Josette - M. THOMAS Franck - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. EDWIN Moïse - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur SOEWA Marciano, 2^{ème} vice-président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210512-DELIB202181-DE

DELIBERATION N°2021-81 /CCOG-SAT
Portant Désignation du Conseiller d'administration de la SA SAFER de GUYANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu délibération n°2021-22/CCOG-SAT du 18 février 2021 relative à la participation de la CCOG à l'actionnariat de la nouvelle SAFER de Guyane,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein, les conseillers qui représenteront la communauté de communes de l'ouest guyanais dans divers organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide à l'unanimité de ne pas y procéder,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De se prononcer sur le mode de scrutin ;
- De désigner le représentant de la CCOG au conseil d'administration de la SA SAFER de Guyane.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Procède à l'unanimité à la désignation du représentant de la CCOG au conseil d'administration de la SAS SAFER de Guyane à mains levées et d'écarter le recours au scrutin secret

Désigne M. DEIE Jules en qualité de représentant de la CCOG au conseil d'administration de la SA SAFER de Guyane

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.